

Le règlement

Les réservations seront effectives à réception d'une partie du règlement, le solde devant être effectué avant le premier jour d'entrée au stage.

Tout stage commencé reste normalement entièrement dû, sauf cas de force majeure. Les cours enregistrés et réglés ne peuvent être rétractables ni intervertis après le début du stage sans en avoir préalablement discuté avec Fred Deb' et l'équipe des rencontres et obtenu leur accord.

En cas de désistement avant le stage, les sommes avancées pourront être remboursées sur demande écrite ou par e-mail, reçue au plus tard 7 jours ouvrables avant la session à l'exception de la somme de 50€ pour frais de dossier. Passé ce délai, les sommes seront définitivement irrécupérables.

La responsabilité du lieu de formation et celle des professeurs intervenants, ne pourra en aucun cas être engagée en cas de préjudice matériel ou corporel causé ou subi par les stagiaires, au cours de leçons comme au cours des déplacements.

L'association LRDA se réserve le droit de modifier le déroulement du stage et de réorganiser certains cours en fonction des niveaux, mais aussi d'évaluer avec l'enseignant le niveau d'un élève et de le réorienter si nécessaire.

Les photos et vidéos sont interdites pendant les cours, par respect pour le professeur, nous vous demandons de ne pas prendre de photos sans en avoir préalablement discuté avec lui.

Les photos et vidéos sont aussi interdites pendant les présentations d'élèves et les spectacles professionnels, dans le souci du respect du travail des artistes, nous vous demandons de respecter cette règle. Nous souhaitons vous rappeler qu'en tant qu'organisateur, les Rencontres de Danse Aérienne sont propriétaires des images et vidéos qui pourraient être faites lors des représentations. Aucune vidéo d'un artiste ne peut donc se faire sans une autorisation, en discuter avec l'équipe pour une demande spécifique.

Les stagiaires doivent présenter un certificat médical signifiant leur aptitude à suivre l'ensemble des cours pour lesquels ils se sont inscrits.

Assurance :

L'adhésion à l'association LRDA inclut une assurance à la MAIF qui couvre les stagiaires pendant les cours suivis au Gymnase Fogel de Saint Nazaire.

Il appartient à chaque élève, pour avoir accès au stage, d'être en possession d'une assurance responsabilité civile, ainsi qu'une attestation d'assurance individuelle couvrant les dommages qu'il ou qu'elle pourrait occasionner à des tierces personnes ou aux installations. L'inscription au stage implique l'acceptation de ce règlement.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement des Rencontres,

Signature de la personne autorisée